

SOCIETE DES NATIONS

C.50.M.50.1946.XI.  
(O.C./A.R.1944/59)  
(N'existe qu'en français)

Genève, le 21 juin 1946.

TRAFFIC DE L'OPIUM ET AUTRES DROGUES NUISIBLES

RAPPORTS ANNUELS DES GOUVERNEMENTS POUR 1944.

M E X I Q U E

Note du Secrétaire général

Conformément à l'article 21 de la Convention de 1931, pour limiter la fabrication et réglementer la distribution des stupéfiants, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux Etats parties à la dite Convention le rapport susmentionné. Le rapport est également transmis aux autres Etats.

(Pour le formulaire de rapports annuels, voir document O.C.1600)

SECRETARIAT DE L'HYGIENE ET DE L'ASSISTANCE.

DIRECTION GENERALE DE L'HYGIENE DE L'ALIMENTATION ET DU CONTROLE  
DES MEDICAMENTS.- OFFICE DE CONTROLE DES MEDICAMENTS.-  
SECTION DES NARCOTIQUES.

A. RENSEIGNEMENTS GENERAUX.

I. Lois et publications.

Pendant l'année 1944, aucune loi nouvelle, aucune disposition relative au trafic de l'opium et autres drogues nuisibles n'ont été publiées sur le territoire de la République.

II. Administration.

a) L'Office de Contrôle des Médicaments, Section des Narcotiques, qui dépend de la Direction générale de l'Hygiène de l'Alimentation et du Contrôle des Médicaments, Secrétariat de l'Hygiène et de l'Assistance, est la seule autorité habilitée à connaître de toutes les questions relatives aux stupéfiants.

b) L'application des dispositions contenues dans les conventions internationales de l'Opium a été assurée avec des résultats satisfaisants.

III. Contrôle du commerce international.

a) Le système des certificats d'importation et des autorisations d'exportation de l'opium et autres drogues nuisibles a donné des résultats extrêmement satisfaisants, sans que, jusqu'à cette date, il ait été signalé de cas de falsification ou d'adultération.

b) Les quantités de stupéfiants importées pendant l'année 1944 sont indiquées dans le tableau ci-après:

Morphine anhydre .....	4.288	grammes
Eucodal .....	390	"
Dicodide .....	300	"
Opium médicinal .....	18.000	"
Extrait d'opium, sous la forme de tein- tures, etc .....	10.000	"
Opium brut .....	2.500	"
Méthylmorphine .....	73.279	"
Ethylmorphine .....	16.726	"

#### IV. Coopération internationale.

a) Le Mexique n'a pas conclu, au cours de l'année 1944 de nouveaux traités ou conventions internationaux.

b) Il est intéressant de mentionner que la coopération des autorités compétentes du Gouvernement des Etats-Unis de l'Amérique du Nord a été efficace sur la frontière nord de la République et a obtenu des résultats extrêmement satisfaisants contre le trafic illicite.

#### V. Trafic illicite.

a) Saisies, arrestations et peines infligées.

Saisie de 1.500 grammes d'opium brut, effectuée au mois de mai 1944, à Santo Thomás, "Sindicatura" de San Xavier, Municipale de Badiraguato, Sin. Le responsable a été remis aux autorités compétentes.

Saisie de 1.500 grammes d'opium brut, effectuée auprès de Francisco Chong L., qui a été condamné à deux ans de prison et à une amende de 100 pesos par le juge de district de Guadalajara. Sont intervenues dans la saisie les autorités de l'Etat de Sinaloa et les agents du Service des Narcotiques, Rafael Huerta Nava et Gilberto Hernández Ferral.

Saisie effectuée, le 30 décembre 1944, à Guadalajara, Jal., auprès de José Luis Chiang Lei ou Luis Bonsón Lau et complices; 31 récipients contenant de l'opium à divers stades pour l'extraction de la morphine et autres alcaloïdes, et 6 boîtes d'opium brut. Le poids brut des trente et un récipients était de 273.500 grammes et celui des six boîtes de 36 kilogrammes. Il n'y avait ni étiquettes ni marque distinctives sur les boîtes et sur les récipients. Sont intervenus dans ces saisies le Chef de la Police de Guadalajara et les agents de la Police de Sécurité des Narcotiques, Gilberto Hernández Ferral et Rafael Huerta Nava. L'opium en question a été confié, à titre de dépôt judiciaire, au Magasin des Narcotiques de l'Office de Contrôle des Médicaments, sur intervention du Chef de la Section des Narcotiques, du Chef des Services coordonnés de salubrité et d'assistance de Guadalajara et des agents Rafael

Huerta Nava et Salvador Cancio Peña. Les itinéraires suivis pour amener la drogue sont inconnus. L'opium provenait des plantations illicites des Etats de Sinaloa et de Sonora. Le principal responsable, Luis Bonsón Lau , a été condamné à six ans de prison et à une amende.

A Buenavista, Son., Municipie de Cdad. Obregón, ont été découvertes, sur les bords de la rivière Yaqui, le 27 février 1944, cinq plantations de pavots à opium, par les agents Rafael Huerta Nava et Gilberto Hernández Ferral, en collaboration avec l'agent spécial du Bureau des Narcotiques, Département du Trésor du Gouvernement américain, Salvador Cancio Peña et les autorités de l'Etat de Sonora. Les plantations ont été détruites. Il n'a pas été possible, faute d'identification de capturer les responsables.

A Tres Cerritos, Etat de Sonora, ont été découvertes six plantations de pavots à opium, d'une superficie de neuf hectares, par les mêmes autorités sus-indiquées, et il a été procédé à la destruction de ces plantations. Les responsables se sont enfuis dans les montagnes sans que l'on ait pu les appréhender.

A San Isidro, dépendant de Buenavista, Municipie de Cdad Obregón, Son., ont été découvertes, sur les bords de la rivière Yaqui, neuf plantations de pavots à opium, d'une superficie de cinq hectares, qui ont été détruites par les mêmes autorités déjà signalées. On ignore quels sont les responsables.

Sur les bords de la même rivière Y qui, à Celaduria de Hornos, Municipie de Ciudad A. Obregón, Son., on a découvert six plantations de pavots à opium qui ont été détruites par les agents prénommés. On ignore quels sont les responsables.

Sur les bords de la même rivière Yaqui, Son., village de Torin, ont été découvertes deux plantations de pavots à opium, qui ont été également détruites. Il n'a pas été possible d'appréhender les responsables.

Sur les bords de la rivière Asunción, Municipie d'Oquitos, Altar, Son., cinq plantations récentes de pavots à opium ont été découvertes en parcourant la région. Elles ont été détruites sans que l'on ait réussi à capturer ceux qui les avaient plantées. Il a été également détruit quatorze plantations de pavots à opium découvertes, elles aussi, sur les bords de la rivière Asunción, sans que l'on ait pu appréhender les responsables.

A Atil, Son., les agents déjà signalés, avec l'aide de quatre soldats et d'un chef de la police de l'Etat, ont détruit quatorze petites plantations de pavots à opium sur les bords de la rivière Asunción.

Au cours des 23, 24, 25 et 26 mars 1944, ont été découvertes trente-trois plantations de pavots qui ont été détruites.

A Cucutama, District d'Altar, Son., ont été découvertes cinq plantations de pavots à opium, d'une superficie de plusieurs hectares, qui ont été détruites.

A Saric, Altar, Son., ont été détruites deux plantations de pavots à opium. Ont été signalés comme responsables des plantations du Municipio d'Atil, Felix Reyna, Juan Manuel Reyna, Jesús Trejo, Eleazar González, Carlos Celaya, Manuel Gallardo, Rafael Urias, Juventino Urias, Gilberto González, José Reyna, Jesús Piña, Aurelio Urias, et Enrique Celaya.

Sur les bords du ruisseau dénommé Suaqui Grande, où se cultivait le pavot à opium, on a constaté que les activités illicites ont été suspendues ou abandonnées.

A Capirato, Los Pericos, Municipio de Mocorito, Sin., au cours des premiers jours d'avril 1944, ont été découvertes et détruites six plantations de pavots à opium. Les propriétaires de ces plantations, Fabián Aldama, Marcelino Valdés, José Flix et complices, ont été signalés comme responsables et se sont enfuis à l'arrivée des autorités.

A la Vainilla, los Pericos, Sin., ont été découvertes et détruites sept plantations de pavots. Les propriétaires des terrains ont pris la fuite et ont été signalés comme responsables.

A Santiago de los Caballeros, Tamiapa, Municipio de Badiraguato, Sin., ont été découvertes six plantations de pavots à opium qui ont été détruites sans que l'on ait pu appréhender les propriétaires qui se sont enfuis dans les montagnes.

A Tamiapa, Municipio de Badiraguato, Sin., ont été découvertes et détruites huit plantations de pavots, mais les responsables n'ont pu être appréhendés.

A Zoyatita, San José del Llano, Badiraguato, Sin., ont été découvertes et détruites douze plantations de pavots à opium, d'une superficie de neuf hectares, sur les bords du ruisseau Cuesta Colorada. Les propriétaires des terrains, Armando López, José Ma. López, -López, Faustino et Ignacio López, ont été signalés comme responsables.

Ont été découvertes et détruites quatorze plantations de pavots d'une superficie de six hectares, à San José del Barranco, Badiraguato, Sin., Ont été signalés comme responsables Francisco Araiza, Pedro Uriarte, habitant Vaca Coragua, et Francisco Ortega, J. Concepción Ortega, Juvencio Alvarez, Pedro Muro et Ignacio Uriarte, habitant San José del Barranco.

Ont été découvertes et détruites vingt-deux plantations de pavots, d'une superficie de huit hectares, dans l'exploitation agricole d'Alicitos, sur les bords du ruisseau. Les responsables étaient Wenceslao Gutierrez, Conrado Alvarez, Pedro Meza, Juan Alvarez, Onofre Alvarez, Isidro Guzmán, Umaro Alvarez e Ignacio Moreno, de San José del Barranco.

A San Luis Gonzaga, "Sindicatura" de San José del Barranco, à Tepehuanes et à la Zabanilla, ont été découvertes et détruites vingt-trois plantations de pavots à opium, d'une superficie de neuf hectares. Ont été signalés comme responsables Constantino Nùñez, Lauriano Polanco et Pedro Amadeo, habitant Tepehuanes; Daniel Bustillos, Trinidad Bustillos, Francisco Navarrete et José Martinez, de la Zabanilla; Victoriano Muñoz, Pedro Lizàrrga, de San Luis Gonzaga. Tous ont pris la fuite.

Ont été découvertes et détruites quatorze plantations de pavots à opium, d'une superficie de six hectares, à Guizopa, Revolcadero la Huerta, El Potrero de Victoria, et sur les bords du ruisseau de San José del Llano.

Ont été découvertes et détruites trois plantations de pavots, d'une superficie de trois hectares, à San Xavier, Los Alisos et dans le "Commisaria" de Santo Tomàs. Ont été appréhendés Juan Bàez et Adelin López.

Au mois de mai 1944, ont été découvertes et détruites sept plantations de pavots à opium, d'une superficie de huit hectares, à Zurutatam, Agua Escondida et San Juan del Llano. Il n'a pas été possible d'appréhender les responsables. Porfirio López, Canuto Ortiz, Juan Peyàn Nemesio Carreón, Manuel López et José Angulo.

Ont été découvertes et détruites quarante-huit plantations de pavots à opium, d'une superficie de quinze hectares, à Huisopa, El Potrerito, Latuna, La Palma, El Vallecito, La Vainilla, El Potrero de la Vainilla et Arroyo Seco. Les responsables se sont enfuis.

Il a été détruit six plantations de pavots, d'une superficie de trois hectares, à San José, Zapotes, La Gamadita, Municipipe de Badiraguato, Sin. Il n'a pas été possible de s'emparer des responsables.

Dans l'exploitation agricole de las Juntas, Sin., les 7, 8, 9, 10 et 11 mai 1944, ont été découvertes et détruites douze plantations de pavots. Il a été découvert d'autres plantations, qui avaient déjà été exploitées, sans que l'on ait pu appréhender les responsables.

Il a été détruit cinq petites plantations de pavots à opium dans l'exploitation agricole de la Higuera de los Elenos, Otatillos.

Dans l'Etat de Guerrero, on a découvert, et détruit une plantation de marijuana. La responsable, María Zurita, a été condamnée par le Juge de District de l'Etat à six mois de prison et à une amende de 150 pesos.

Bardomiano Morales et Hermenegildo Alonso ont été condamnés à huit mois de prison et à une amende de 150 pesos par le Juge de District de l'Etat, à cause d'une plantation de marijuana découverte chez eux, dans l'Etat de Guerrero, sans que la superficie ait été déterminée.

Dans l'Etat de Michoacan, Pedro Rafael F. a été condamné à deux années de prison et à une amende de 100 pesos par le Juge de District de l'Etat, pour avoir possédé une plantation de marihuana.

Le Juge de District de Basse-Californie a confisqué vingt plantes de marihuana auprès de J. Concepción Verdin Ibarra et le même fonctionnaire a condamné l'intéressé à deux ans de prison et à une amende de 150 pesos.

Diverses plantations de marihuana ont été détruites dans la "Congregación" de Juan diaz Covarrubias, Ver., et les responsables, à savoir Cenobio-Pulido, José Soto, José María Leyva, Gustavo Jiménez, J. Isabel Carreón, Francisco González et Perfecto Galindo, ont été remis aux autorités compétentes.

#### B. MATIERES PREMIERES.

##### VI. Opium brut.

La culture du pavot à opium est interdite sur le territoire de la République, en vertu du Code sanitaire en vigueur. Aux termes du Code pénal, cette culture constitue un délit.

##### VII. Feuilles de coca.

La culture de l'arbre à coca est interdite par le Code sanitaire susmentionné.

##### VIII. Chanvre indien.

Le chanvre indien se rencontre à l'état sauvage dans certaines régions du pays et il est parfois cultivé illicitement. Le Code sanitaire aussi bien que le Code pénal considèrent comme illicites tous les actes se rapportant au chanvre indien et l'usage de celui-ci est interdit en thérapeutique.

#### C. DROGUES MANUFACTUREES.

- a) Il n'est pas fabriqué de stupéfiants dans le pays.

#### D. AUTRES QUESTIONS.

a) Il se prépare dans la capitale de la République des ampoules et des comprimés de "Dolantina" (chlorhydrate de l'ester éthylique de l'acide méthyle-1 phénylpipéridine 4 carboxylique-4) au moyen de la matière première importée par les fabricants. Il se prépare également un produit dénommé "Aphalgine", sous forme d'ampoules, au moyen de la matière première importée par les fabricants. Le "Demorol Whintrop" (ampoules et comprimés) est importé par les représentants du produit "Dolantina". Ces ampoules et ces comprimés renferment le même principe actif. Ils ne sont pas considérés au Mexique comme des stupéfiants. Cependant, leur vente n'est

permise que contre ordonnance prescrite par un médecin dont le diplôme est enregistré au Secrétariat de la Santé et de l'Assistance, comme celle des narcotiques et des produits arsenicaux trivalents et pentavalents.

b) Conformément aux recommandations de l'Organe de Contrôle des Stupéfiants, les établissements qui possèdent comme personne responsable un praticien ayant un certificat d'aptitude peuvent seulement dispenser de la poudre de Dover, de l'élixir parégorique et du laudanum de Sydenham. Ce sont uniquement les établissements pharmaceutiques qui possèdent comme personne responsable un pharmacien dont le diplôme est enregistré au Secrétariat de la Santé et de l'Assistance qui peuvent dispenser toutes les catégories de stupéfiants.

Mexico. D.F., mai 1944.